



## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

### Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique-Océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27)

5 au 6 novembre 2024

**Point 3 de l'ordre du jour : Mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs de navigation aérienne, y compris les priorités fixées dans le Plan régional de navigation aérienne**

#### **QUALITÉ ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES OPMET DANS LA RÉGION AFI**

*(Présenté par l'Afrique du Sud)*

<b>RÉSUMÉ</b>	
<p>Cette note présente l'état de la qualité et de la disponibilité des données OPMET dans la région AFI et souligne les facteurs ayant un impact sur la qualité et la disponibilité des données dans un contexte plus large. En outre, la note présente le rôle joué par les banques régionales de données OPMET de Dakar et de Pretoria pour améliorer la disponibilité et l'échange de données dans la région et au-delà.</p>	
<p>La suite à donner par la réunion figure au <b>paragraphe 3</b>.</p>	
<b>RÉFÉRENCE(S) :</b>	<p>Rapport APIRG 20 (Conclusion 20/43)            Rapport APIRG 21 (Conclusion 21/24)            Rapport APIRG 24 (Conclusion 24/33)            Manuel AMBEX AFI</p>
<b>Objectif(s) stratégique(s) de l'OACI :</b>	<p><b>A-Sécurité et B-Capacité et efficacité de la navigation aérienne</b></p>

### 1. INTRODUCTION

1.1 Il existe deux banques régionales de données OPMET (BRDO) désignées par la Conclusion 67 d'APIRG 13 tenue en 2001 (APIRG/13 Conclusion 67). Les rôles et responsabilités des BRDO de la région AFI en ce qui concerne les données OPMET dans la région AFI sont décrits dans le Manuel AMBEX (Manuel AFI du Système d'Echange de Bulletins Météorologiques) et précisés plus en détail dans diverses conclusions et décisions d'APIRG.

1.2 Malgré les efforts et les appels lancés à travers les notes de travail qui ont conduit aux conclusions APIRG 20/43, 21/24, 24/33, 24/35, les défis qui ont un impact sur la qualité et la disponibilité des données OPMET dans la région AFI persistent. Ces facteurs sont de nature systématique et nécessitent des mesures drastiques de la part de toutes les parties prenantes concernées pour y remédier, faute de quoi la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne sur le continent africain resteront compromises.

## 2. ANALYSE

- 2.1 Dakar et Pretoria sont deux BRDO désignées au sein de la région AFI de l'OACI. Les rôles et responsabilités des deux BRDO comprennent la collecte, le stockage et l'échange de données OPMET au sein de la région AFI et l'échange de ces données avec d'autres régions (IROG Toulouse) de l'OACI conformément au système AMBEX. En outre, les BRDO devraient jouer un rôle de premier plan dans l'échange de données OPMET dans le cadre de la gestion des informations à l'échelle du système (SWIM) grâce à la mise en œuvre du modèle d'échange d'information météorologique de l'OACI (IWXXM).
- 2.2 Pour satisfaire à ce qui précède, les BRDO de la région AFI doivent mettre en œuvre les capacités requises, *notamment* la bande passante et les capacités de contrôle des données, pour assurer une collecte, un stockage, un contrôle de la qualité et un échange efficace des données OPMET dans la région AFI et au-delà. En outre, la Conclusion 20/23 (c) d'APIRG demande aux BRDO de la région AFI d'effectuer un suivi régulier des données OPMET et de présenter des rapports statistiques trimestriels conformément aux formats de rapport prescrits dans le Manuel AMBEX AFI (c'est-à-dire les indices de régularité, de disponibilité et de conformité).
- 2.3 La validation des données OPMET est l'une des principales capacités de la BRDO de Pretoria. Elle permet de détecter et d'isoler les données OPMET qui ne sont pas conformes aux normes établies, comme le prescrit le manuel AMBEX. La BRDO de Pretoria a également mis en œuvre plusieurs mesures pour contribuer à accroître la qualité et la disponibilité des données OPMET dans la région, notamment une interaction continue avec le Bureau ESAF de l'OACI, la passerelle interrégionale OPMET (IROG) de Toulouse ainsi qu'avec les différents États pour résoudre les problèmes identifiés relatifs aux données OPMET, tels que les lignes d'en-tête incorrectes, le codage et le non-respect des délais de transmission des bulletins. Cela s'ajoute à une interaction régulière avec les utilisateurs par le biais d'un forum consultatif d'utilisateurs établi qui a conduit à une meilleure compréhension de la perception et du point de vue des utilisateurs sur les défis associés à la qualité et à la disponibilité des données OPMET dans la région AFI.
- 2.4 L'impact de la mauvaise qualité des données OPMET a des conséquences importantes sur la sécurité de la navigation aérienne dans la région. Il a également une incidence sur la précision des modèles de prévision numérique du temps et des produits subséquents fournis pour soutenir la sécurité des opérations aériennes. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de la mauvaise qualité et de la faible disponibilité des données OPMET dans la région AFI. Certains de ces défis sont inhérents au système global et peuvent nécessiter des changements structurels, y compris des changements dans la politique gouvernementale pour les atténuer.
- 2.5 Le manque de mise en œuvre des conclusions pertinentes d'APIRG (conclusions APIRG 20/43, 21/24, 24/33, 24/35) a été l'un des principaux facteurs contributifs, tout comme l'absence d'effort collectif entre les États aux niveaux régional et sous-régional pour relever ensemble les défis dans l'esprit du principe « Aucun pays laissé de côté ».

### **3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

3.1 La réunion est invitée à : -

- a) Noter les informations contenues dans ce document ; et
- b) Afin d'améliorer la disponibilité des données OPMET dans la région, les États sont instamment priés :
  - d'accroître la disponibilité des OPMET en s'assurant que la qualité des messages est contrôlée avant leur diffusion ; et
  - d'utiliser les directives pertinentes et applicables fournies par l'OACI pour le formatage correct des messages.
  - de mettre à jour la liste des informations OPMET requises dans le tableau MET II-2 de l'eANP Volume II Partie V.